

AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 24 octobre 2022, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre l'implantation d'un patio en cour arrière avec une marge latérale de 1,44 mètre au lieu de 2 mètres, ainsi que de régulariser la marge latérale de la maison à 1,60 mètre et 1,87 mètre au lieu d'une marge latérale minimale de 2 mètres.
- ✓ **Adresse :** 78, rue Gaudreau

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre l'implantation d'une remise dans la deuxième cour avant avec une marge latérale de 1 mètre et une marge de 1,5 mètre par rapport à la rue Place des Ormes au lieu de ne pas permettre de remise dans la cour avant et de permettre l'implantation dans la deuxième cour avant d'une clôture d'une hauteur de 2 mètres au lieu de 1 mètre.
- ✓ **Adresse :** 130, rue Robin

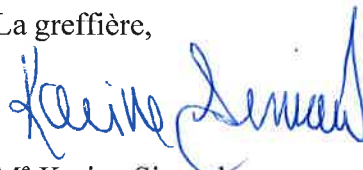
3^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre l'implantation d'une résidence avec une marge avant de 5 mètres au lieu de 7,5 mètres.
- ✓ **Adresse :** 9-667, boulevard Taché Ouest

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 4^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

La greffière,



M^e Karine Simard, avocate